

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL SUPRÊME
DE LA FRATERNITE OGBONI ABORIGINE DU BENIN (FOAB)**

L'an deux mil neuf et le samedi 14 mars à 9 heures, s'est tenue à Cotonou au quartier Irédé à Akpakpa, la réunion extraordinaire du Conseil Suprême de la **FRATERNITE OGBONI ABORIGINE** du Bénin sur l'initiative des membres du Conseil Suprême conformément aux statuts à son article 31.

Sur les six membres que compte le Conseil Suprême, cinq sont effectivement présents et dont la liste est jointe au présent procès verbal.

Le Secrétaire Général Monsieur **Joseph OFFOUMON** absent, a été remplacé par Monsieur **Dossou TCHENTEME** pour servir de secrétaire de séance.

Dans une très brève introduction, compte tenu de l'importance et de l'urgence de la question, le président, Sa majesté **El Hadj Abibou ADAM**, a proposé un ordre du jour comme suit :

- 1- Examen et relecture des statuts et du règlement intérieur
- 2- Elévation de Sa majesté Owo Lobè au Rang d'Empereur d'Ogboni
- 3- Divers

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**I - EXAMEN ET RELECTURE DES STATUTS ET DU
REGLEMENT INTERIEUR**

Au premier point de l'ordre du jour, le président a présenté aux membres les pratiques quotidiennes de la fraternité encrées dans la tradition.

Après un long et riche débat, il ressort que la fraternité a une pratique traditionnelle et non religieuse.

Ainsi le préambule et les articles ci-après ont-ils été reformulés comme suit :